



## UNE PROTECTION SOCIALE INCLUSIVE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES EN RÉPONSE À LA CRISE DU COVID-19

Dans des circonstances normales, les personnes handicapées, qui représentent 15 % de la population mondiale, sont plus susceptibles d'être pauvres, de faire face à des dépenses de santé catastrophiques, d'avoir un niveau d'éducation et de participation économique<sup>i</sup> plus faible et de vivre dans des ménages plus exposés à l'insécurité et aux chocs économiques<sup>ii</sup>.

Ces inégalités, qui sont accentuées pour les femmes et les filles handicapées, sont dues aux multiples obstacles auxquels elles sont confrontées à tout âge, tels que la stigmatisation, l'inaccessibilité aux infrastructures, aux transports et aux systèmes d'information, ainsi que l'absence de politiques et de services publics inclusifs<sup>iii</sup>. Ces obstacles engendrent d'importants coûts supplémentaires liés au handicap pour les personnes handicapées et leurs familles<sup>iv</sup>, ce qui accroît leur vulnérabilité.

La pandémie COVID-19 et ses conséquences socio-économiques exacerbent ces obstacles et ces inégalités. Les personnes handicapées sont plus exposées à la crise de plusieurs façons :

- Beaucoup d'entre elles ont des problèmes de santé sous-jacents et/ou sont des personnes âgées qui sont plus à risque et requièrent donc un confinement rigoureux.
- Nombre d'entre elles sont confrontés à une perturbation de leur système de soutien habituel<sup>v</sup>, en particulier les enfants handicapés et les adultes ayant des hauts besoins de soutien. La grande majorité des personnes qui dépendent d'un soutien familial informel et non rémunéré peuvent se retrouver dans une situation difficile, si elles ou leurs personnes de soutien habituelles sont infectées ou à risque. Les personnes qui ont accès à une aide professionnelle ou vivent dans un service résidentiel peuvent être

confrontées à des défaillances des prestataires de services.

- Les personnes handicapées sont beaucoup moins protégées par la sécurité sociale (y compris le chômage et la maladie) et l'assurance maladie, en raison de leur exclusion du travail salarié ou de leur activité dans l'économie informelle

En tout état de cause, les personnes handicapées et leurs familles sont confrontées à des défis importants en termes de sécurité des revenus<sup>vi</sup> et de coûts accrus pour obtenir les biens et services essentiels dont elles ont besoin.

La protection sociale<sup>vii</sup>, qui est toujours essentielle pour les personnes handicapées<sup>viii</sup>, s'est révélée être un outil crucial ces dernières semaines. Ce document présente plusieurs mesures pour mobiliser au maximum les systèmes de protection sociale en soutien aux personnes handicapées face à la crise du COVID-19<sup>ix</sup>.

### **En général :**

- Veiller à ce que toutes les informations publiques, les interventions en matière de santé et de protection sociale soient inclusives, accessibles à tous et ne soient pas discriminatoires à l'égard des personnes handicapées
- Assurer la coordination avec les organisations de personnes handicapées, les familles de personnes handicapées et les prestataires de services afin de garantir une diffusion et une portée maximales des informations.
- Éliminer tout obstacle financier à l'accès aux soins de santé (co-paiements, frais...).
- Minimiser les risques d'infection liés à l'accès aux prestations sociales, en élargissant, les méthodes d'enregistrement ou de paiement mobile ou en ligne, entre autres mesures.

## **Identification et évaluation des besoins :**

- Étendre l'identification et l'enregistrement des personnes handicapées, y compris par l'utilisation de différents registres de données existants, pour faciliter une assistance aux plus grand nombre.
- Effectuer une évaluation des besoins des personnes handicapées, en prêtant une attention particulière aux enfants, aux femmes et aux filles handicapées, aux personnes ayant des hauts besoins de soutien et aux personnes âgées.

## **Prestations sociales:**

- Assurer l'accès aux congés maladie et autres aides financières en cas de maladie, de quarantaine et d'auto-isolement.
- Augmenter le niveau des allocations handicap, fournir des paiements supplémentaires et/ou les anticiper.
- Étendre les aides en espèces à toutes les personnes handicapées officiellement enregistrées qui pourraient ne pas y avoir droit en temps ordinaires, indépendamment de leur situation professionnelle actuelle.
- Prolonger automatiquement les droits liés au handicap qui sont sur le point d'expirer.
- Fournir un supplément aux bénéficiaires des principaux régimes d'assistance sociale (vieillesse, allocations familiales, aide à la pauvreté) avec un handicap ou membre de famille handicapé, pour couvrir les dépenses liées au handicap
- Fournir une aide financière aux personnes qui cessent de travailler pour soutenir, ou prévenir la contamination d'un membre de leur famille avec un handicap, et qui ne sont pas couvertes par des prestations de chômage ou de maladie.

## **Assistance en nature et services de soutien**

- Assurer le développement et la continuité de l'accès à un soutien et des soins de qualité, notamment par le biais d'une aide financière aux prestataires de services
- Considérer la livraison de nourriture et de bien non alimentaires essentiels aux personnes qui ont des hauts besoins de soutien.

- Créer un service d'assistance téléphonique et développer des plateformes qui peuvent aider à mettre en relation les personnes handicapées qui ont besoin d'une assistance avec celles et ceux qui peuvent la leur fournir.

## **Relance inclusive**

- Veiller à ce que les programmes de relance économique incluent les personnes handicapées et leurs familles.

La crise du COVID-19 démontre l'importance pour tous les pays de développer et de renforcer des systèmes de protection sociale<sup>x</sup> étendus, inclusifs et permanents, financés collectivement. Les pays qui ont mis en place un registre élargi des personnes handicapées, une prestation universelle handicap/autonomie et des services de soutien, sont en mesure d'apporter une aide rapide aux enfants, aux adultes en âge de travailler qui travaillent et aux personnes âgées handicapées.

### ▪ Ressources utiles :

- [Considérations relatives aux personnes handicapées à prendre en compte dans le cadre de la flambée de COVID-19](#), Organisation Mondiale de la Santé, Mars 2020
- [Joint Statement on the Role of Social Protection in Responding to the COVID-19 Pandemic](#), Social Protection Inter-Agency Cooperation Board
- [Social protection response to the COVID-19 crisis](#), International Labor Organization
- [Recommandations clés de l'International Disability Alliance vers une réponse inclusive au COVID19 pour les personnes handicapées](#), International Disability Alliance.
- [COVID-19 : qui protège les personnes handicapées ?](#) Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées.
- **Contact:** Alex Cote [alex.cote@inclusive-policy.org](mailto:alex.cote@inclusive-policy.org)
- **Résumé préparé dans le cadre du projet financé par UNPRPD sur la protection sociale inclusive pour la participation des personnes handicapées, mis en œuvre par le BIT et UNICEF en étroite collaboration avec International Disability Alliance.**

<sup>i</sup> Mizunoya, and Mitra, (2013). Is there a disability gap in employment rates in developing countries?. World Development, 42; World Bank, Inclusion International, (2019). *Every learner matters: Unpacking the learning crisis for children with disabilities*; WHO and World Bank, 2011, World report on disability (Geneva);

<sup>ii</sup> Mitra, S. (2018), Disability, health and human development..

<sup>iii</sup> WHO-World bank, *ibid* ; UN DESA, 2018, Disability and Development Report:

<sup>iv</sup> Mitra, S. and al 2017. Extra costs of living with a disability: A review and agenda for research. Disability and health journal, 10(4), pp.475-484.

<sup>v</sup> WHO, March 2020, Disability considerations during the COVID-19 outbreak

<sup>vi</sup> Mitra, S. and Kruse, D., 2016. Are workers with disabilities more likely to be displaced?. The International Journal of Human Resource Management, 27(14)

<sup>vii</sup> La protection sociale est définie comme l'ensemble des politiques et programmes visant à prévenir ou à protéger toutes les personnes contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur cycle de vie, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables. La protection sociale peut être fournie en espèces ou en nature ; par le biais de régimes non contributifs, tels que l'octroi de prestations universelles, catégorielles ou ciblées sur la pauvreté ; de régimes contributifs ; et par la promotion du capital humain et de l'accès à l'emploi (SPIAC-B).

<sup>viii</sup> ILO, 2017, World Social Protection Report 2017–19;

<sup>ix</sup> Joint Statement on the Role of Social Protection in Responding to the COVID-19 Pandemic, SPIAC-B

<sup>x</sup> ILO, COVID-19: Social protection systems failing vulnerable groups.